

AJOURNEMENT

Le très hon. M. MACKENZIE KING propose :

Que la Chambre s'ajourne maintenant et qu'elle reste ajournée jusqu'à 11 heures 45 minutes demain matin.

(La motion est adoptée et la séance est levée à 11 heures 45 minutes du soir.)

Mercredi 13 septembre 1939.

La séance est ouverte à onze heures quarante-cinq minutes.

TRAVAUX DE LA CHAMBRE

Le très hon. W. L. MACKENZIE KING (premier ministre) : Monsieur l'Orateur, les honorables députés remarqueront qu'il n'y a plus rien au *Feuilleton*, la Chambre ayant terminé ses travaux hier soir. Son Excellence le Gouverneur général doit arriver bientôt pour proroger le Parlement. Il faudra, naturellement, attendre les rapports sur les bills qui sont encore devant le Sénat. Je crois qu'en ce moment le Sénat n'a plus qu'un ou deux bills à examiner.

LA GUERRE EUROPÉENNE

DÉCRET DU CONSEIL CONCERNANT LES FONCTIONNAIRES QUI S'ENRÔLERONT DANS LES FORCES DE LA DÉFENSE.

Le très hon. W. L. MACKENZIE KING (premier ministre) : L'honorable député de Rosetown-Biggar (M. Coldwell) a posé hier une question au sujet du décret du conseil visant le permis d'absence accordé aux membres du service public, et il a demandé si ce décret s'appliquait aussi aux fonctionnaires temporaires employés au Parlement. En réponse, je dirai que le décret du conseil s'applique à tous les fonctionnaires, qu'ils soient permanents ou temporaires, y compris comme on l'a demandé, les employés temporaires de la Chambre des communes.

APPRECIATION DE LA COOPÉRATION QUI A FACILITÉ LES TRAVAUX DE LA SESSION SPÉCIALE DE GUERRE.

Le très hon. W. L. MACKENZIE KING (premier ministre) : Je vais être obligé de partir dans un moment pour aller à la rencontre de son Excellence le Gouverneur général qui s'en vient proroger le Parlement. Je désire remercier de nouveau tous les membres de la Chambre des communes, et en particulier l'honorable chef de l'opposition (M. Manion) et les chefs des groupes de la Fédération du commonwealth coopératif et

du crédit social, pour la façon utile dont ils ont coopéré avec le Gouvernement pour les travaux de la session. Sans cette collaboration, il n'eût pas été possible d'expédier les travaux aussi rapidement et de terminer cette session spéciale de guerre six jours après son ouverture.

Je désire remercier également le chef de l'opposition au Sénat et tous les honorables sénateurs pour la coopération qu'ils m'ont accordée ainsi qu'au leader ministériel du Sénat dans les travaux de la présente session. Pour arriver à des résultats aussi rapides, la coopération qui s'est manifestée entre le Sénat et la Chambre des communes n'a pas été moins nécessaire que celle qui a heureusement existé entre les membres eux-mêmes dans leurs Chambres respectives.

Cette coopération efficace entre les honorables membres des deux Chambres durant cette session, il serait possible, dans l'intérêt national, de la voir se continuer entre les membres de tous les partis et groupes du Canada durant l'intervalle qui s'écoulera entre cette session spéciale et la prochaine réunion du Parlement. J'ose espérer qu'un tel esprit de coopération de la part de tous les citoyens du pays se manifestera pendant tout le temps que durera la guerre.

QUESTION DE PRIVILÈGE—M. CHURCH

M. T. L. CHURCH (Broadview) : Monsieur l'Orateur, je désire soulever une question de privilège. L'on a présenté à la Chambre, tard hier soir, le projet de loi n° 8, comportant un impôt sur la consommation de gaz et d'électricité. J'aurais aimé faire certaines observations à ce sujet, ayant préféré, lors de la discussion budgétaire, attendre le texte du bill. Je demandai une copie du bill, lors de sa présentation, mais il ne semblait y avoir qu'une copie dactylographiée. Cette mesure fut donc adoptée sans que nous ayons eu l'occasion de l'étudier. A quoi sert-il de convoquer le Parlement, si l'on doit adopter des bills aussi importants sans que les députés puissent en avoir des exemplaires ou se prononcer à leur sujet ?

Le très hon. M. LAPOINTE (Québec-Est) : Les protestations de l'honorable député arrivent trop tard.

M. CHURCH : En ma qualité de député, je désire protester contre cette façon d'agir. Si c'est ainsi que l'on entend procéder, il est bien inutile que nous nous réunissions en assemblée.

TRAVAUX DE LA CHAMBRE

Le très hon. M. LAPOINTE (ministre de la Justice) : J'apprends qu'il pourra s'écouler